



LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

du XIXe au XXIe siècle



à

ST PHILBERT DE BOUAINE

PRÉAMBULE

Appelée « charte des Communes » la loi du 5 avril 1884 reconnut le principe de l'autonomie communale, fixa l'organisation de la Commune et posa les règles de son fonctionnement. La IIIe République consacra la primauté du suffrage universel pour la désignation des autorités locales. Élu pour quatre ans, les Conseillers Municipaux purent élire le Maire et les Adjointes au scrutin secret et à la majorité absolue. Le Conseil Municipal réglait par ses délibérations les affaires de la Commune, mais la tutelle de l'État était pesante. De 1914 à 1958, et principalement sous Vichy, les libertés locales furent restreintes.

La Constitution du 4 octobre 1958 érigea la commune en collectivité territoriale s'administrant librement par un Conseil élu.

La loi du 2 mars 1982 a confié le pouvoir de décision aux élus en abolissant ou allégeant les tutelles juridique, financière et technique. Désormais, les Conseils Municipaux règlent par leurs délibérations les affaires de leur compétence, cette dernière étant fixée par la loi (Le Conseil Municipal -- Roland BROLLES)

Pour nous permettre de mieux connaître l'histoire et l'évolution de notre Commune depuis la loi du 5 avril 1884, il m'a semblé intéressant, en consultant les archives de la mairie et celles de M. Auguste HILLEREAU, de rassembler en un recueil les documents électoraux et les listes des candidats et des élus aux municipales pour la période de 1884 à 2001.

En sommaire, j'ai listé les projets les plus significatifs proposés aux électeurs et les réalisations qui m'ont paru les plus importantes, des élus qui ont fait évoluer la commune et qui ont contribué à faire ce que nous connaissons de BOUAINE aujourd'hui.

En reprenant les listes des candidats et les listes des Élus, des Philbertins découvriront sans doute ce que certains de leurs ancêtres avaient comme projets et ce qu'ils ont réalisé en tant qu'élus.

Nous découvrirons aussi des ambitions légitimes et concurrentes, pas toujours très amicales, mais aussi beaucoup de dévouement et de volonté de travailler pour leurs concitoyens et pour leur cité.

Le 26 janvier 2005

Paul PICHAUD

P.S. pour certaines élections je n'ai pu trouver de documents électoraux, (professions de foi et bulletins de vote), seule figure la liste des Élus.